

prête à passer au Châtelet, & qui l'auroit au moins privé de sa liberté. D'où l'on peut se persuader qu'il avoit été averti de ce qui étoit projeté. Mais l'un des Officiers de ce Corps renfermé à la Bastille, & qui est le Conseiller Roger l'ainé, y demeure détenu, aussi-bien que le Greffier, sans qu'une Députation faite à Mr. le Chancelier pour leur élargissement, eut jusqu'à présent rien effectué.

Abandonnant le Châtelet jusqu'au mois prochain, qu'il y aura du nouveau à en dire, venons à la Chambre Royale. Les Membres qui la composent firent le 20. Novembre leur première entrée dans la magnifique Chambre du Château du Louvre. Ils commencerent par enrégistrer l'Arrêt du Règlement qu'ils ont fait suivant la permission que le Roi avoit accordée par les Lettres Patentes, pour l'ordre & l'administration de la Justice. Avant qu'ils entraissent au Louvre, on avoit introduit ce qu'il y a de troupes à Paris, partie dans l'intérieur du Château & partie dans l'enceinte, toutes bien armées; & pendant qu'elles furent sous les armes, l'Infanterie avoit la baïonnette au bout du fusil. Ce fut pendant ce tems-là que Messieurs de la Chambre Royale députerent au Châtelet pour faire coucher sur les Régîtres du Greffe de ce Corps, les Lettres Patentes & l'Arrêt du Règlement, qui y ont été enrégistrés. Cela étant fait, comme nous l'avons dit, les Députés revinrent au Louvre faire leur rapport, & l'heure étant venuë, ils se séparèrent, mais après avoir disposé toutes choses pour pouvoir juger le 24. En attendant, le Roi a trouvé bon de donner de nouvelles Lettres Patentes en forme de Déclaration, pour partager le service de la Chambre Royale en deux Chambres, l'une pour les affaires Civiles & de Police, & l'autre pour les affaires Criminelles.